

Hypo Cover

Valable à partir du 1/1/2015

Besoin d'aide ? Des questions par rapport à ce document ?
N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire.

Description du produit	<p>Hypo Cover est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire. Elle se caractérise par un tarif extrêmement concurrentiel et une flexibilité exceptionnelle, tant au niveau du paiement des primes que de la couverture, ce qui vous permet de prévoir une couverture adaptée pour tout type de crédit hypothécaire.</p> <p>De plus, les formules DEUX-TÊTES et RELAX proposées avec Hypo Cover sont deux concepts innovants.</p> <p>Des garanties complémentaires très complètes et financièrement très intéressantes peuvent être couplées à Hypo Cover (voir fiche produit Garanties complémentaires).</p>
Groupe Cible	<p>Hypo Cover s'adresse aux personnes physiques et morales qui doivent se prémunir contre les conséquences financières de leur décès et est toujours couplée à un crédit hypothécaire.</p> <p>Age de souscription: entre 18 et 65 ans. Age du terme: maximum 85 ans.</p>
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Capital assuré: constant, baisse annuitaire ou linéaire, ou schéma flexible. Capital assuré minimum (à l'origine): 25 000 €- Tarif – commissions :<ul style="list-style-type: none">o Tarif très concurrentielo Forfait: 25 € (75 € pour primes uniques) par an (à augmenter de la commission forfaitaire)o Commission:<ul style="list-style-type: none">▪ Tarif T2, +T2 (jusqu'à concurrence de 300 000 €) entre 0 % en 40 % (par défaut : 15 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € et 40 € (par défaut : 0 €) par an

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarif Exclusive T2 (à partir d'un capital initial de 300 000 €) entre 0 % et 15 % (par défaut : 10 %) de la prime sans forfait + commission forfaitaire entre 0 € et 40 € (par défaut : 0 €) par an
	<ul style="list-style-type: none"> - Prime : <ul style="list-style-type: none"> ○ Primes constantes, primes de risque ou prime unique ○ Durée du paiement de la prime : au choix ○ Fréquence: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle - Fiscalité: <ul style="list-style-type: none"> ○ Epargne long terme (prime taxée) ○ Habitation propre et unique (prime taxée) ○ Epargne pension (prime non taxée) ○ Engagement individuel (prime taxée) (*) ○ Non fiscal (prime taxée) (*) uniquement pour chefs d'entreprise indépendants - Acceptation médicale : jusqu'à 50 ans et 300.000 €, questionnaire médical simplifié; autres cas : voir tableau des formalités médicales - Pas de valeur de rachat ou de réduction (si la durée du paiement de la prime est supérieure à la moitié de la durée de l'assurance)
<p>Innovations</p>	<p><u>Deux têtes</u></p> <p>La formule DEUX-TÊTES est la couverture idéale pour un couple qui contracte un crédit hypothécaire. C'est une assurance répartie sur 2 têtes et qui prévoit le remboursement du capital assuré directement après le premier décès. Si le capital assuré est égal au capital emprunté, le conjoint survivant, quel qu'il soit, ne doit plus supporter les charges financières du crédit hypothécaire.</p> <p><u>Remarque</u> : la formule DEUX-TÊTES ne peut s'appliquer qu'à un contrat non fiscal.</p> <p><u>Relax</u></p> <p>La plupart des assurances à capital décroissant ont une durée de paiement de prime équivalente à 2/3 de la durée de l'assurance. La formule RELAX offre la possibilité unique de répartir la prime sur l'ensemble de la durée de l'assurance, ce qui permet évidemment de diminuer considérablement la prime. En outre, nous prévoyons un capital assuré minimum. Ainsi, la prime annuelle pour le client est non seulement moins élevée, mais en outre, il est encore mieux assuré.</p> <p>Les formules DEUX-TÊTES et RELAX peuvent être combinées, ce qui permet une couverture parfaite à un tarif imbattable.</p> <p><u>Remarque</u> : RELAX n'est pas autorisé dans le régime fiscal « habitation propre et unique ».</p>

Couverture provisoire

Si un dossier est introduit chez Delta Lloyd Life via notre système électronique, nous offrons une couverture immédiate en cas de décès accidentel pour le capital assuré à l'origine (avec un maximum absolu de 500 000 €).

Pré-assurance gratuite

Dès que le client a signé un compromis, il est contraint à l'achat... et il a donc besoin d'une assurance décès. Il sait que l'acte sera passé endéans les 2 ou 3 mois mais il ne connaît pas la date exacte de la passation. Pas de problème ! Vous pouvez déjà nous envoyer la proposition d'assurance et, après acceptation, nous rédigeons immédiatement une police prévoyant une pré-assurance gratuite jusqu'au 1er du mois M+3 (exemple concret : une proposition de contrat introduite le 15/02 implique une pré-assurance gratuite jusqu'au 01/05) à concurrence du montant initialement assuré (avec un maximum absolu de 500 000 €). Votre client est ainsi assuré pendant la période qui sépare la signature du compromis et la passation de l'acte.

Information importante

Hypo Cover est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire. La couverture Hypo Cover vous permet d'être couvert dans le cas où vous décédez prématurément. Le capital décès de votre contrat sera versé aux bénéficiaires indiqués dans celui-ci. La durée minimale d'un contrat Hypo Cover est de 1 an. Un contrat peut être souscrit au plus tard à l'âge de 65 ans. Hypo Cover est un produit d'assurance soumis au droit belge.

Votre conseiller financier est votre premier contact. Pour obtenir une offre de contrat vous permettant de prendre connaissance de la prime que vous devriez payer, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

En tant que client, vous avez plusieurs moyens de communiquer également avec Delta Lloyd Life :

e-mail : client@deltalloydlife.be

courrier : Delta Lloyd Life SA, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles

téléphone : +32 2 238 88 11 fax : + 32 2 238 88 99

Les langues dans lesquelles nous communiquons sont le français et le néerlandais et toutes nos conditions générales, tous les contrats et autres documents sont disponibles dans ces deux langues.

Un produit d'assurance comporte des taxes et des impôts. Avant de réaliser des opérations, il est essentiel d'en connaître les conséquences. Votre conseiller financier pourra vous fournir ces informations.

Toute plainte éventuelle relative à un contrat Hypo Cover peut être adressée à :

- Delta Lloyd Life, Service Quality Team, avenue Fonsny, 38 à 1060 Bruxelles, plaintes@deltalloydlife.be en première instance ;
- ou au Service de médiation pour le consommateur à l'Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, tél. : +32(0)2 547 58 71, fax : +32(02) 547 59 75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as, en dernier ressort.

Delta Lloyd Life SA, Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que toutes les Branches IARD sauf assistance, caution et crédit (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03), dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB.